



DECISIONS DU PRESIDENT

(présentées lors du Conseil Communautaire du 3 janvier 2022)

Date	DECISIONS
20/09/2021 (N°2021-23)	RELATIVE AU MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES PORTANT SUR LA FOURNITURE D'UN LOGICIEL D'UN LOGICIEL DE CONTROLE D'ACCES EN DECHETTERIE Entreprise : STYX SASU – MINIAC MORVAN (35). Montant : 16 652.00 € HT avec un contrat de maintenance qui sera effectif après l'année de garantie : montant 2 160 € HT. Le contrat de maintenance est d'une durée de 3 ans.
13/12/21 (N°2021-24)	RELATIVE AU MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES PORTANT SUR LA CAPTURE DE CHIENS ERRANTS Entreprise : SOCIETE ARISTODOGS – FRENEUSE (76). Montant : 12 100 € HT – Durée 1 an, reconductible tacitement par période d'un an dans la limite de deux reconductions.
23/12/21 (N°2021-25)	RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE PORTANT SUR UN LOCAL SITUE AU VILLAGE DES ARTISANS AU PROFIT DE L'ENTREPRISE SEBECOURSES Bail commercial dérogatoire du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022 – Location local n°2 du Bâtiment A. Loyer mensuel : 913.83 € HT – Charges : 153.58 € HT